

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, IDOPE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme BESSONNEAU, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Anne VOELTZEL	à	André BERNOS
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Michel ADAM
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Maylis DEL PIANTA
	Marylise GASTON	à	Bernard UTHURRY
	Jean-Pierre TERUEL	à	Martine MIRANDE

Suppléants : Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

le 24 DEC. 2015

RAPPORT N° 151217-14-PER-

SOUS-PREFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE ET OSSAU MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

M. LABARTHE rappelle la mise à disposition d'un agent de la CCPO pour renforcer le personnel du Syndicat Mixte des Gaves a fait l'objet d'une convention pour une durée de 1 an.

L'agent de la CCPO a accompli sa mission et a donné satisfaction au SMGOAO.

Aussi, il est proposé de renouveler cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2016 à hauteur de 30 % pour les prestations suivantes :

- Soutien technique à la structure
- Suivi des cours d'eau avec les techniciens rivière
- Suivi des travaux relatifs au programme d'action 2016

Les conditions administratives, techniques et financières seront détaillées dans l'avenant à la convention initiale.

Où cet exposé,

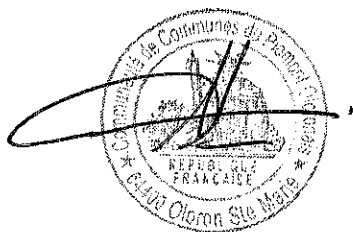
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la mise à disposition du SMGOAO d'un technicien
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition
- **ADOpte** le présent rapport

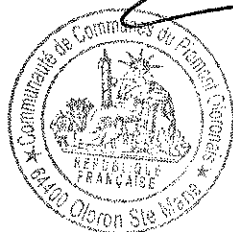
Ainsi délibéré à Oloron STE MARIE, le dit jour 17 Décembre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.15



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE